

Souriez vous êtes filmé

La sous-préfecture s'équipe en caméras de vidéo-protection



Souriez vous êtes filmé

Ne pas confondre vidéo surveillance et vidéo de protection

La sous-préfecture s'équipe de caméras de vidéo protection

La sécurité est indéniablement une préoccupation des élus mirandais. Des décisions qui ouvrent toujours de larges débats et qui font couler beaucoup d'encre. Première étape l'armement de la police municipale en début d'année. La proposition approuvée en janvier dernier, les faits sont maintenant actés. La seconde mesure vient d'être adoptée par la majorité et une partie de l'opposition lors du dernier conseil municipal qui se tenait jeudi soir.

Un plan de développement est prévu en deux phases. Le système dit de "vidéo protection" vise à protéger certains sites souvent la proie d'énergumènes dont le seul but est la dégradation gratuite des biens publics et le contrôle à posteriori des grandes artères de la ville. Évidemment il a été précisé aux élus que la visualisation de ces vidéos ne s'effectuera que dans un cadre parfaitement légal, c'est-à-dire sur réquisition du procureur de la République.

Le projet présenté aux élus est chiffré à 78.000€ dont 40 % seront financés par l'Etat et le fonds interministériel de prévention de la délinquance. Il s'étalera sur deux années.

Les élus de la liste « Changeons Mirande Ensemble » ont estimé que la somme restant à charge pour la ville pourrait être utilisée à meilleur escient

Bernard Dorey, pour la liste « Mirande Demain » s'est également exprimé sur le sujet, en soulignant que l'état ne va pas éternellement financer ce genre de projet autrement dit il faut saisir la balle au bond.

Un investissement au bon moment

Le moment est également propice pour les finances de la ville qui vient de vendre le domaine des haras de Saint Médard un peu plus de 200.000€. Une bonne opération financière pour la commune puisque le domaine avait été acheté avec le concours financier du Conseil Général et que le plus gros de l'investissement avait été réalisé par la suite par les haras nationaux. Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, le tribunal d'Agen a en Aout dernier condamné les anciens occupants à régler les loyers impayés depuis 2016 soit plus de 40.000 €

Espaces sous protection vidéo

En 2022 - Rond-point du Souvenir-Français - Rond-point ZA du Pountet - Avenue Laplagne (lycée et sous-préfecture) - Rond point route de Monclar - Place d'Astarac - Rue du Président-Wilson - Place Fessenheim - Allées Charles-de-Gaulle - Carrefour Bd Alsace-Lorraine rue Victor-Hugo.

En 2023 : Avenue d'Artagnan - Bd Centulle-III (arbre de la liberté) ; Bd Clémenceau (square de l'Europe) - Base de loisirs - Stade municipal.